

CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES

Mention d'information (n°2021-02)

Gestion des cotisations conventionnelles pour le compte de tiers

La Mutualité Sociale Agricole des Charentes met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « **Gestion des cotisations conventionnelles pour le compte de tiers** » dont la finalité

Ce traitement, basé sur l'intérêt légitime, concerne les employeurs de la production et des CUMA relevant de la convention collective nationale du 15 septembre 2020.

Les informations traitées sont les suivantes : données d'identification, vie professionnelle, informations d'ordre économique et financier.

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole 3 ans et 6 mois après l'extinction de la dette et, pour les pièces comptables de 6 ans après la clôture de l'exercice comptable auxquelles elles se rapportent (D723-223 CRPM).

L'accès aux données est réservé aux agents habilités de la MSA des Charentes et aux partenaires lui ayant confié cette gestion.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général à la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement des données qui vous concernent.

Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes ou à son Délégué à la protection des données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy TSA – 80715 PARIS CEDEX 07